Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 15 octobre 2026

Extrait du procès-verbal

Le 15 octobre 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 8 octobre 2026.

Étaient présents Mesdames, Monsieur : Ghislaine GUILLEN, Chantal SUBRA, Didier TAUPIN

Était excusé Monsieur : Christophe CABRI

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	4

DELIBERATION N°111-2026

REFORME DE MATERIELS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la liste de matériels,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

N°111-2026

REFORME DE MATERIELS

L'inventaire des actifs du SDIS, pratiqué chaque année, permet de faire sortir de l'actif des matériels.

Pour choisir de sortir de l'actif certains matériels, trois critères peuvent être appliqués :

- ces matériels sont obsolètes ;
- la réparation ne serait économiquement pas justifiée ;
- une offre de reprise a été formulée auprès du SDIS.

Les matériels listés en annexe du rapport répondent chacun à l'un de ces critères.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- de désaffecter du service les matériels listés en annexe du rapport ;
- de prononcer leur réforme définitive en vue de leur don, destruction ou vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire
le 15 OCT. 2026
B 15102026 DEL 111

Le Président du Conseil d'administration
et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint

Colonel hors classe Christian Lepage